

Compte-rendu de réunion
du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N
du 25 octobre 2021 à 19h30

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, HEYDEL GRILLERE Laurence, TRAVERSE Xavier, adjoints.
ARGAUD Laurent, DEJARDIN Caroline, DUTOUR Nathalie, DUTOUR Pierre, FOURNON
Chantal, MAZOYER Rémi, MOURROZ Sandrine, ROUSSET Philippe, VINCENT Jacqueline,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ALLEMAND Antoine pouvoir à J. LUYTON - BOURDIN Ghislaine pouvoir
à R. MAZOYER

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 18 octobre 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Rajout d'une délibération à l'ordre du jour.

Délibérations :

1. MODIFICATION DES STATUTS ARCHE AGGLO.

Unanimité

2. AVENANT N°31 PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES 2020-2021 COMMUNE DE MAUVES.

Unanimité

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE DE DECOUVERTE 2022 – ECOLE ST PIERRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 pour et 1 abstention, DECIDE de verser à l'AEP de l'Ecole Privée St-Pierre de Glun 44 €/par élève inscrit et participant à la classe de découverte 2022, soit 1 716 €.

4. EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION – DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Après plus d'un an de fonctionnement, M. le Maire fait part au conseil des différents points sombres identifiés sur le dispositif actuel de vidéoprotection.

Il informe le conseil qu'une aide avec une opportunité de subvention au titre de la DETR 2022 et de la région Auvergne-Rhône-Alpes est possible.

Le devis présenté s'élève à 15 686€25 HT pour le rajout de 7 caméras sur l'ensemble de la commune.

Aussi, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter les subventions tant au niveau de l'Etat (DETR) que de la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 3 contre et 1 abstention, AUTORISE le maire à solliciter auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes une aide financière pour le projet et à signer tous les documents s'y rattachant.

AUTORISE le maire à signer et remplir tous les documents relatifs à la subvention DETR dont pourrait bénéficier la commune.

5. DOMMAGES SUR LES PROJECTEURS DU TERRAIN DE FOOT

M le Maire rappelle la délibération 2021-028, relative aux dommages sur les projecteurs du terrain de foot.

Celle-ci mettait en demeure les propriétaires de terrains riverains du stade de réaliser les travaux d'entretien et d'égoutage pour le 15 novembre 2021, délai de rigueur.

L'entrepreneur qui devait réaliser ces travaux ne donnant pas suite, une autre entreprise a été contactée mais du fait du retard engendré et en raison de la sur activité exceptionnelle de la filière bois, le délai du 15/11/2021 ne pourra pas être respecté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour, 3 abstentions, :

Le conseil est bien conscient du désagrément causé aux activités sportives du club de foot, mais confirme le fait que la réparation des projecteurs ne doit pas être réalisée avant que les travaux d'entretien ne soient exécutés et repousse de ce fait la date de mise en demeure ci-dessus au 31 janvier 2022.

Questions diverses :

- Déclaration d'intention d'aliéner parcelle B733 – 1 rue du Rioudard.
- Déclaration d'intention d'aliéner parcelle B619 – 4 place du Fort.
- Déclaration d'intention d'aliéner parcelle B972 – 29 rue Centrale.
- Extension réseau FT rue des Chevallières par Eiffage : le maire informe de l'extension des réseaux « rue des Chevallières » afin d'alimenter une parcelle sur laquelle un PC a été déposé. En ce qui concerne l'alimentation du réseau téléphonique de compétence « Orange », il est envisagé de demander au propriétaire de ladite parcelle de prendre en charge les coûts supplémentaires de cette alimentation, qui sur ce secteur doit être réalisée en souterrain (à l'exclusion de tout poteau et câbles en aérien).
- Il est fait remarquer que les places de stationnement sous les platanes à proximité de l'école ne sont pas stabilisées, ce qui engendre des rétentions d'eau lors d'épisodes pluvieux.
il est rappelé que l'aménagement de cette zone est prévu avec les travaux de réhabilitation de la digue. Si ces travaux n'étaient pas réalisés dans un délai proche, il y aurait lieu de procéder à des travaux de stabilisation de cette zone de stationnements.
- Projet de travaux de la salle des fêtes – calendrier des opérations.
- Commission communication le 17/11.
- Commission environnement le 24/11.
- Commission finances du 20 octobre : la section fonctionnement laisse apparaître des économies pouvant faire espérer de retrouver une CAF nette excédentaire.
Cette amélioration pouvant permettre de poursuivre le projet de rénovation de salle des fêtes. Cette rénovation apparaissant de plus en plus nécessaire, en matière de sécurité, de rénovation thermique et de besoins pour la population.
- Prochain conseil : 29 novembre.

La séance est levée à 21h30